

Communiqué de Stop Alibaba & Co et du CLAP

L'Étude d'Incidences Environnementales (EIE) de Liege Airport

*Stop Alibaba & Co et le CLAP s'associent afin de vous informer et de vous soutenir dans vos démarches visant à contraindre Liège-Airport et l'auteur de cette future EIE à évaluer **correctement et scientifiquement**, les nuisances multiples que vous subissez.*

C'est une occasion unique pour les riverains de faire entendre leurs voix. À défaut de réagir correctement, c'est pendant 20 ans que nous en subirons les conséquences.

Liege Airport doit renouveler son permis d'exploitation, car celui-ci arrive à échéance en janvier 2023. Il y a donc lieu de faire réaliser une étude d'incidences environnementales (EIE) par un bureau indépendant (mais agréé par la Région Wallonne).

Les objectifs de cette étude d'incidences sont d'évaluer les effets de l'exploitation de l'aéroport sur l'environnement et de proposer des mesures pour réduire les effets négatifs occasionnés par l'aéroport. Cette étude doit porter également sur la problématique des nuisances sonores et des vibrations, sur la pollution atmosphérique et le traitement des eaux.

Elle portera ainsi sur :

- l'exploitation de l'aéroport (renouvellement du permis actuel qui arrive à échéance en janvier 2023) ;
- la régularisation du parc à conteneur de l'aéroport ;
- la construction et l'exploitation d'un nouvel immeuble de bureaux ;
- le comblement d'une sablière, site de grand intérêt biologique, impliquant un remblayage de 629.000 m³ et une modification sensible du relief du sol ;
- l'allongement de la piste de contingence impliquant un remblayage de 156.300 m³ à l'ouest et de 342.100 m³ à l'est, une modification sensible du relief du sol et un assainissement du sol.

Ces deux derniers projets ont déjà fait l'objet d'une information au public en décembre 2019.

N.B. : à côté de cette EIE pour le permis de Liege Airport, le CLAP demande une étude d'incidences environnementales globale par rapport à l'ensemble du projet d'Alibaba et du développement aéroportuaire de Liège-Bierset. En effet, Cainiao, la filiale logistique d'Alibaba, n'a demandé un permis que pour son seul premier entrepôt. Le CLAP a déjà lancé une procédure judiciaire contre Liege Airport, la Région Wallonne et Cainiao (Alibaba) à ce sujet.

Première étape d'une EIE : la réunion d'information préalable (RIP)

Qu'est-ce que c'est une réunion d'information préalable ?

La première étape du processus est la réunion d'information préalable (RIP). Elle a pour but de :

- permettre à l'auteur de projet de présenter son projet;
- permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet;
- mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences;
- présenter des alternatives pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences

Cette réunion d'information préalable permet donc aux personnes concerné·e·s de faire remonter des remarques pertinentes vers le bureau d'étude et le Pôle Environnement de la Région Wallonne.

La RIP pour le permis de Liege Airport

Cette première étape aura lieu entre 25 et 26 février 2021. Une présentation vidéo (contexte sanitaire oblige) sera en ligne durant 48h sur le site de l'aéroport : www.liegeairport.com

Nous regrettons qu'une simple présentation vidéo ait été organisée. Il aurait été tout à fait possible d'organiser une visioconférence où les personnes concernées auraient pu poser leurs questions légitimes directement au bureau d'étude et au promoteur du projet en donnant un caractère nettement plus public et moins privé aux remarques pertinentes !

Cette réunion en vidéoprésentation est ouverte à l'ensemble des communes de l'arrondissement de Huy-Waremme et de Liège (mais aussi les communes de Tongres, Riemst, de Maastricht et Eijsden aux Pays-Bas). Cela montre l'ampleur des nuisances occasionnées par Liege Airport.

Cependant, si vous subissez des nuisances liées à l'activité aéroportuaire de Liège-Bierset, et même si vous êtes localisés à l'extérieur des communes choisies par Liège-Airport, nous vous exhortons aussi à réagir.

Avez-vous été averti et votre commune participe-t-elle à la collecte des réactions de ses concitoyens ?

Si vous n'habitez pas les communes référencées ci-dessous, c'est normal, cela ne vous empêche pas de vous informer et de réagir.

Si vous habitez ces communes, vous devez avoir reçu un avis dans votre boîte aux lettres comme celui-ci → [lien](#).

L'information doit également se trouver sur le site Internet de votre commune.

Si ce n'est pas le cas, prévenez-nous (etude.clap@gmail.com) et questionnez le département « Environnement » de votre commune en utilisant le modèle suivant :

À l'attention du département Environnement

Madame, Monsieur,

Suite à l'avis publié par Liège-Airport relatif à une réunion d'information préalable à la réalisation d'une étude d'incidence environnementale concernant, en autres, le renouvellement du permis d'exploiter de Liège-Airport, pourriez-vous nous communiquer une copie de l'avis publié par la commune en relation avec :

- *les modalités de communication des documents de présentation qui seront fournis par Liège-Airport à la commune*
- *les modalités de collecte des réactions des citoyens que la commune organisera.*

Nous n'avons en effet vu aucun avis officiel sur le site Internet de notre commune alors que Liège-Airport nous renvoie vers la commune.

Cordialement,

Comment réagir ?

La RIP et la collecte des réactions des citoyens qui la suit sont des moments importants pour vous faire entendre !

À partir du 26 février, vous avez 15 jours pour envoyer vos remarques par écrit à Liege Airport **et** à votre commune.

Si vous subissez des nuisances liées à l'aéroport ou si vous craignez légitimement que son extension va vous en occasionner, vous pouvez :

- en expliquer les raisons et exprimer votre mécontentement ;
- poser des questions ;
- donner vos observations et indiquer les changements récents à prendre en compte ;
- proposer des alternatives ou des suggestions ;
- demander des mises en évidence ou des études sur des points particuliers ;
- demandez des photomontages, des plans, des études de bruit, des études de faune/flore, etc.

et les envoyer à Liege Airport **ainsi** qu'à votre commune.

Les réponses à vos questions devraient se trouver dans l'étude d'incidence.

Vous pouvez aborder de nombreux aspects : faune et flore, mobilité, bruit, fonctionnement, données non à jour, car changements récents, odeurs, etc.

L'objectif est que le bureau d'étude ne puisse pas omettre des incidences évidentes comme dans la dernière EIE réalisée, et que les études adéquates soient faites. Ainsi, l'EIE devrait être la plus complète possible et les nuisances connues et pas passées sous silence.

Le soutien de Stop Alibaba&Co et du CLAP

Nous mettrons en ligne la semaine prochaine :

- une liste de préarguments afin que vous puissiez vérifier si la vidéo de présentation en parle ou si elle les passe à la trappe ;
- la fourniture des documents qu'il vous est loisible d'obtenir, mais en les demandant par recommandé à Liège-Airport ou sans recommandé auprès de votre commune.

Après les 25 et 26 février prochains,

- nous publierons une liste sans doute plus complète d'arguments ou de demande de sujets à inclure dans l'EIE que vous pourrez utiliser si vous désirez réaliser un courrier personnel ;
- Nous publierons ensuite une lettre type, qu'il vous sera naturellement loisible de modifier à votre meilleure convenance, et qu'il conviendra de renvoyer conformément aux modalités de l'avis que vous devez avoir reçu dans votre boîte aux lettres.

Si vous avez des arguments, observations, demandes, etc., partagez-les avec nous afin que nous puissions les relayer vers d'autres personnes et nous aider mutuellement !

Envoyez-les à etude.clap@gmail.com .

Et la suite ?

Pendant plus ou moins un an, le bureau d'étude va réaliser son étude d'incidence. Ensuite, ça sera le moment de l'enquête publique, où il sera encore important de réagir. Nous vous tiendrons au courant.

Après cette enquête publique, le permis sera octroyé, avec des conditions d'exploitation.

L'étape suivante pourrait être le recours contre le permis si, par exemple, le permis était trop laxiste, ou ne tenait pas suffisamment compte de l'étude d'incidences.

Stop Alibaba &Co et le CLAP

Le 19 février 2021